

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS**

**ARRETE PORTANT INTERDICTION
DE STATIONNEMENT
Rue de la Cave Coopérative et Parking des Cigales**

N°117

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDERANT en raison d'une manifestation «Fête du Village» organisée par le Comité des Fêtes, la circulation et le stationnement seront interdits lieu-dit : « Rue de la Cave Coopérative et Parking des Cigales» à compter du mardi 02 juillet à 06h au mardi 09 juillet 2019 à 06h.

ARRETE

ARTICLE 1 : en raison de la manifestation « Fête du Village» organisée par le Comité des Fêtes , la circulation et le stationnement seront interdits lieu-dit : « Rue de la Cave Coopérative et Parking des Cigales » à compter du mardi 02 juillet à 06h au mardi 09 juillet 2019 à 06h.

ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 21 juin 2019.

**LE MAIRE
Stéphane ARNAUD**

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRESENTE NOTIFICATION

